

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
AU NIVEAU DU 5 SAINT-ERNAN
À PARTIR DU 23 MAI 2022

Le Maire de NOSTANG,

Vu la loi n°89-413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière ;
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la route ;
Vu la demande présentée par l'entreprise RESO - ZI de Ty Er Douar - BAUD,
Considérant qu'en raison de travaux de terrassement pour l'alimentation électrique d'une maison, il importe de réglementer la circulation des véhicules au niveau du n°5 Saint-Ernann ;

ARRETE

Article 1:

À compter du lundi 23 mai, et pendant toute la durée des travaux concernant la réalisation de travaux de terrassement pour l'alimentation électrique d'une maison, la circulation sera alternée par feux tricolores dans les deux sens de circulation, la vitesse limitée à 30 km/h et le stationnement interdit.

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire par l'entreprise RESO qui en aura la maintenance et la responsabilité pendant toute la durée du chantier.

Article 3 :

Monsieur le Chef de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de LANGUIDIC, le service de la Police Municipale Intercommunale et Monsieur le Maire de NOSTANG sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

P/Le Maire,




Claude CONAN
Adjoint délégué

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISEMinistère chargé
des transports**Demande d'arrêté de police de la circulation**Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1**Gestionnaires des réseaux routiers**

N° 14024*01

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise Nom : LE METAYER Prénom : Julien
Dénomination : RESO Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : ZI DE TY ER DOUAR
Code postal 56150 Localité : BAUD Pays : France
Téléphone 0297080620 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : ..recepisse@dictservices.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : RESO Prénom : LE METAYER Julien
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : ZI DE TY ER DOUAR
Code postal 56150 Localité : BAUD Pays : France
Téléphone 0297080620 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : ..recepisse@dictservices.fr**Localisation du site concerné par la demande**Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 5 Saint-Eman,
Code postal 56690 Localité : Nostang**Nature et date des travaux**Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Alimentation électrique d'une maison individuelle
Date prévue de début des travaux : 23/05/2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 90**Réglementation souhaitée**Durée de la réglementation (en jours calendaires) 90 Date de début de réglementation 23/05/2022
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

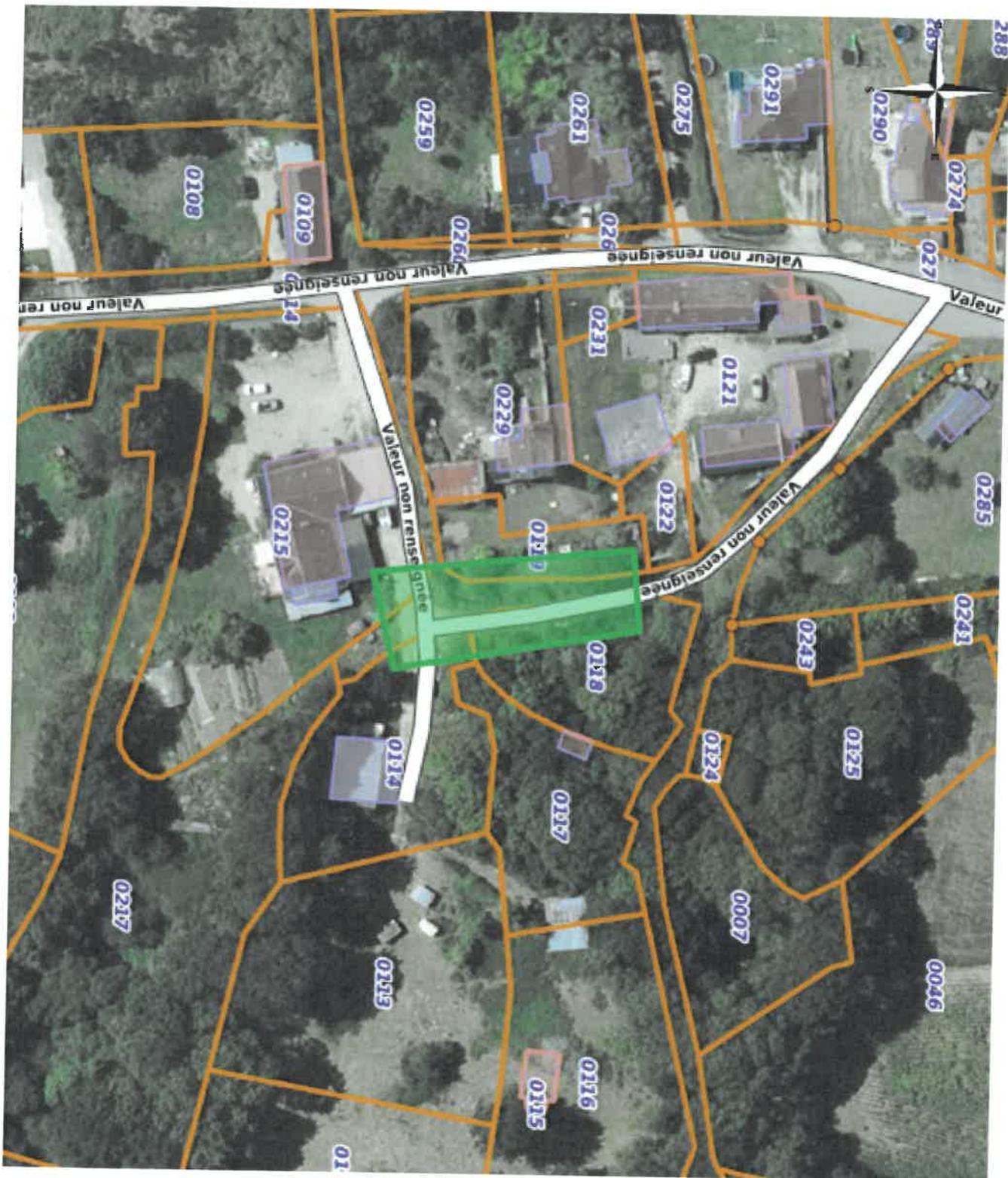
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : Baud

Le :12/05/2022

Nom : LE METAYER Prénom : Julien Qualité :



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-3.178786 47.741778 -3.178616 47.741789 -3.178528 47.741445 -3.178733 47.741413 -3.178786 47.741778</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>